



Bilan 2020

Table des matières

1. Contextes et stratégies	2
Les contextes en métropole et à La Réunion	2
Stratégie Nationale de santé 2018-2022	3
Politique régionale (P2RT) Plan de Réduction du Tabagisme à la Réunion et à Mayotte	3
2. Genèse, enjeux et objectifs de Lib'sans tabac	4
Genèse du projet	4
Enjeux et objectifs	4
3. L'appropriation du dispositif Lib'sans tabac par les professionnels de santé	6
Inscriptions des professionnels de santé	6
Formations	7
Soirées interprofessionnelles	8
Un support numérique avec l'application Prev'OI tabac.	9
Inscriptions et suivi des patients	10
Professionnels de santé actifs dans le dispositif	10
Supports de communication	11
Synthèse de l'évaluation (SWOT)	12

1. Contextes et stratégies

1. Les contextes en métropole et à La Réunion

En métropole

Selon les données du Baromètre santé 2017 de Santé publique France, la prévalence du tabagisme quotidien passe de 29,4% en 2016 à 26,9% en 2017, soit une baisse de 2,5 points. Cela représente un million de fumeurs quotidiens en moins en un an. Ce constat est plus particulièrement marqué chez :

- les hommes de 18 à 24 ans : 44% en 2016 vs 35% en 2017
- les femmes de 55 à 64 ans: 21% vs 18% en 2017

Autre fait marquant, le tabagisme quotidien diminue également chez les fumeurs les plus défavorisés : passant de 39% en 2016 à 34% en 2017 parmi les personnes à bas revenus et de 50% à 44% parmi les personnes au chômage. En conséquence, pour la première fois depuis le début des années 2000, les inégalités sociales en matière de tabagisme cessent de croître. C'est l'un des objectifs du Programme National de Réduction du Tabagisme initié en 2014.

A La Réunion

A l'instar des régions métropolitaines, La Réunion n'est pas épargnée par le tabagisme et ses conséquences sur la santé de la population.

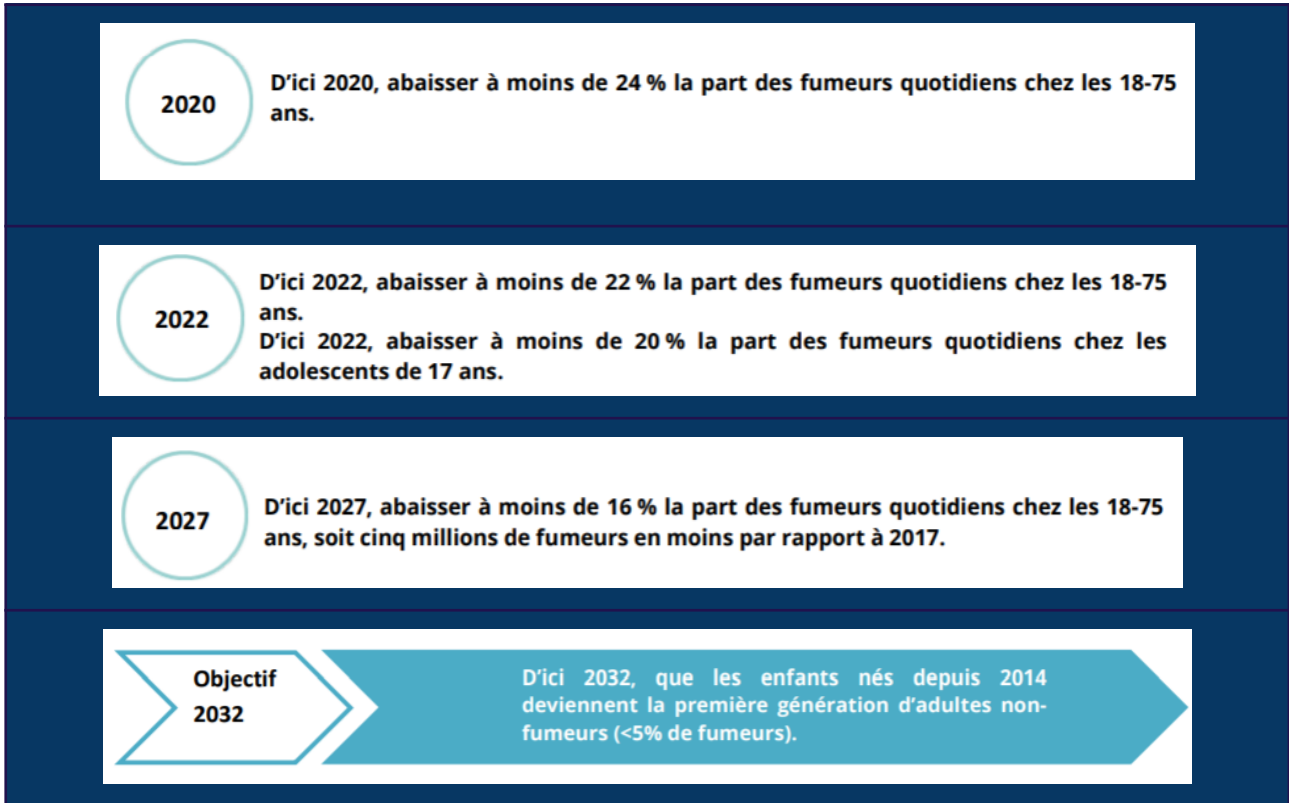
► Un quart des Réunionnais de 18 à 75 ans fument du tabac quotidiennement, dont plus de la moitié sont des « gros fumeurs » (au moins 10 cigarettes/jour). Si les hommes sont plus concernés par l'expérimentation du tabac et le tabagisme quotidien, on constate que l'écart hommes/femmes tend à se réduire. La situation concernant les jeunes réunionnais est également préoccupante que ce soit en termes d'expérimentation du tabac (à 17 ans 65 % des garçons et 52 % des jeunes filles ont déjà fumé une cigarette), de consommation quotidienne (22 % des adolescents de 17 ans déclarent fumer du tabac tous les jours), et d'accessibilité du produit (le tabac compte parmi les produits jugés les plus facilement accessibles par les lycéens).(*Bulletin de santé publique de février 2019)

► Les décès directement liés au tabagisme représentent 13% de l'ensemble des décès. Par ailleurs, le tabagisme représente la 1^{ère} cause de décès par cancer, et près d'un tiers des décès liés au tabagisme surviennent prématurément (avant l'âge de 65 ans). Les hommes sont plus largement touchés avec un taux de mortalité 3 fois plus élevé que chez les femmes.

Au regard de ce constat, les professionnels de santé se sont mobilisés autour de la problématique d'arrêt de fumer par une initiative dénommée **Lib'sans Tabac**.

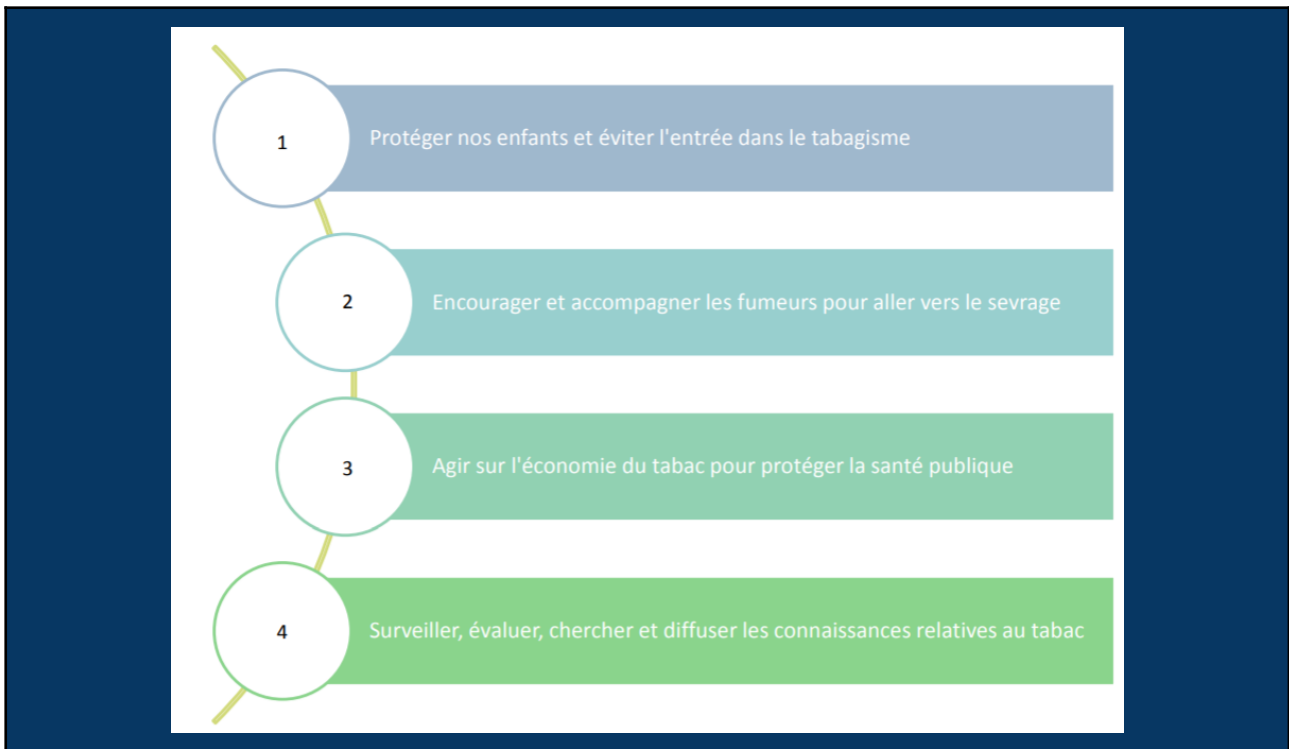


2. Stratégie Nationale de santé 2018-2022



3. Politique régionale (P2RT) Plan de Réduction du Tabagisme à la Réunion et à Mayotte

L'ensemble des actions du P2RT a pour objectif de contribuer à la baisse de la prévalence du tabagisme quotidien dans l'ensemble de la population régionale.



2. Genèse, enjeux et objectifs de Lib'sans tabac

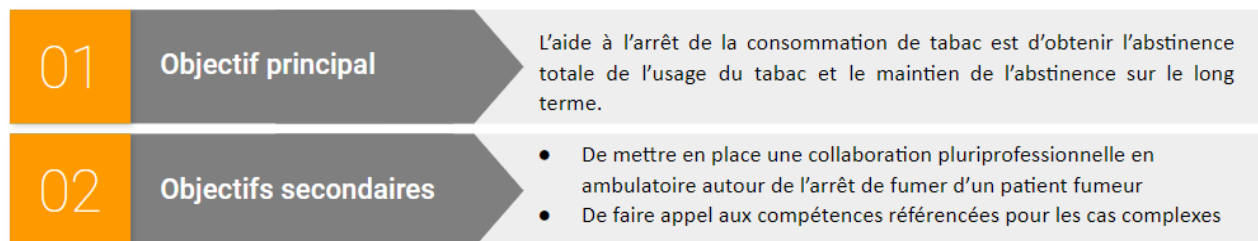
1. Genèse du projet



2. Enjeux et objectifs

Lib'sans tabac envisage l'intégralité des étapes traversées par un fumeur dans sa démarche d'arrêt du tabac, des premières intentions d'arrêt jusqu'au maintien de l'abstinence.

Ce dispositif met en exergue le rôle crucial du professionnel de santé de ville au sein d'un parcours coordonné dans la maturation du projet d'arrêt et dans la motivation du patient.



Le parcours lib'sans tabac s'appuie sur un principe fondateur : tous les professionnels de santé doivent participer à la prise en charge globale du fumeur, quel que soit leur niveau d'investissement.

Lib sans tabac permet de proposer un parcours coordonné au fumeur qui souhaite arrêter de fumer et surtout de prévenir toute rupture de ce parcours grâce au maillage de tous les professionnels : prescripteurs (repérage, bilan motivationnel, ordonnance) et pharmacien (délivrance des substituts, suivis mais également bilan motivationnel).

Ce parcours s'appuie sur deux phases principales :

► La prise en charge initiale

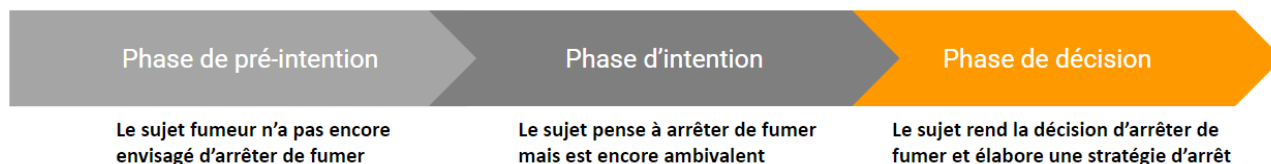
- Repérer les patients souhaitant arrêter de fumer
- Systématiser le conseil minimal
- Effectuer l'évaluation initiale
- Réaliser un premier bilan

- Évaluer le niveau de dépendance et proposer des TSN
- Compléter le bilan initial
- Évaluer les besoins du patient et modalités de suivi

► Le suivi de l'arrêt et l'appui au maintien

Les différents phases du repérage et la prise en charge

Au moment du repérage, le patient fumeur peut se situer dans 3 différentes phases :



Ensuite il passera soit en

- Phase d'action : il va arrêter de fumer
- Phase de maintien/liberté : il continue l'arrêt mais peut avoir besoin de soutien ponctuel.

Repérage individuel

Ce repérage de la consommation de tabac et le conseil d'arrêt aux fumeurs doit être systématique (recommandations H.A.S).

Ce repérage peut être effectué par **tous les professionnels de santé** et peut être simplement **le conseil minimal**. Chaque contact avec un PS doit pouvoir être une opportunité de faire passer le fumeur d'un stade de pré intention à un stade de décision.

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 (Art. 134) élargit le champ des prescripteurs des Traitements de Substitution Nicotiques (TSN) : « *Les médecins, y compris les médecins du travail aux travailleurs, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers ou les infirmières, les masseurs-kinésithérapeutes* »

Prise en charge des patients dans les phases

De manière générale, la prise en charge comporte un accompagnement par un professionnel de santé, permettant un soutien psychologique, et un traitement médicamenteux si nécessaire. Elle augmente les chances de réussite.

Au sein de Lib'sans tabac cette prise en charge comprend plusieurs étapes :

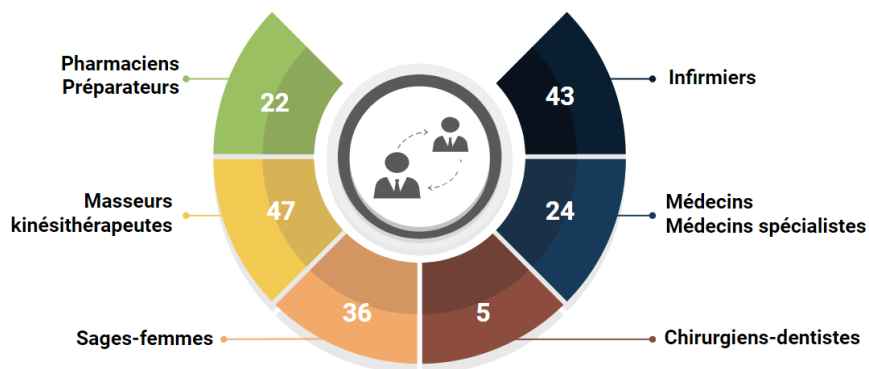
- L'entretien initial : entretien motivationnel, afin de déterminer le stade du fumeur
- La prescription des substituts
- La délivrance des substituts
- Le suivi du patient

► Constat sur les enjeux et objectifs de Lib'sans tabac sur l'année 2020

- Début 2020 : Restructuration complète de l'équipe afin de restructurer cet équivalent temps plein : un mi temps constitué par une coordinatrice d'appui , professionnel de santé libérale (mars 2020) et un mi temps réparti entre 4 référents terrain pour promouvoir le dispositif dans les 4 régions de l'île (juin 2020)
- Mars 2020 : Crise sanitaire liée au Covid-19 avec confinement et interdiction de regroupements etc... durant le 1er semestre 2020

3. L'appropriation du dispositif Lib'sans tabac par les professionnels de santé

Inscriptions des professionnels de santé



Si l'on compare les inscriptions entre 2019 et 2020, on note

+254% d'augmentation totale

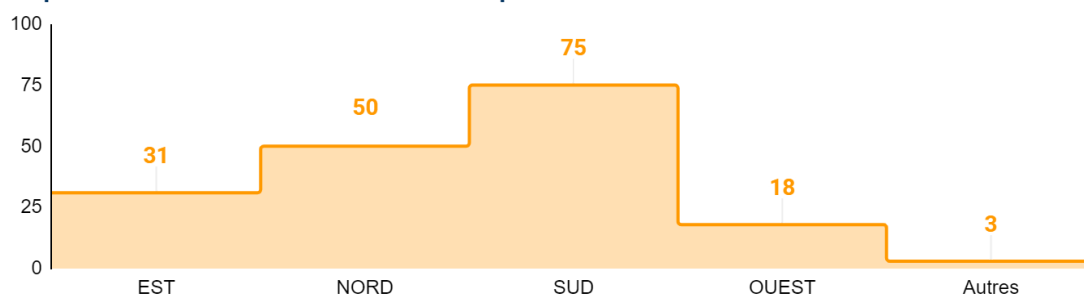
+422.22% pour les Masseurs-kinésithérapeutes

+230.77% pour les Infirmiers-res

► Répartition des inscriptions par professionnel par rapport à l'année N-1

Professionnels de santé	Effectif 2019	Effectifs 2020	% Obs.
Chirurgien-dentiste	0	5	2.8%
Infirmier-e	13	43	24.3%
Masseur-kinésithérapeute	9	47	26.6%
Médecin généraliste et spécialiste	13	24	13.6%
Pharmacien·ne	11	22	12.4%
Sage-femme	4	36	20.3%
Total	50	177	100%

Répartition des Professionnels inscrits par secteur



► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

Doubler le nombre des professionnels de santé inscrits dans le dispositif
Couvrir les 4 zones du territoire Réunionnais : Nord Sud Est Ouest

► Résultat

Objectif atteint pour 2020 : 291 PS inscrits en fin d'année

Formations

Les formations, labellisées DPC - OPCO (formation continue) en partenariat avec l'IREPS Réunion, sont des éléments structurants de Lib'sans tabac.

La formation intitulée « comment prescrire et accompagner le sevrage tabagique de vos patients ? » se déroule sur une journée de 7h.

Pour la première fois la formation a été dispensée sur les 4 secteurs Nord, Sud, Est et Ouest : le 17 septembre 2020 - le 8 octobre 2020 - le 29 octobre 2020 - le 19 novembre 2020.

Un porte-vues "kit sevrage tabagique en pratique" a été distribué aux professionnels de santé présents.

Les objectifs de cette formation étaient :

- Mettre à jour les connaissances des professionnels concernant le tabagisme (épidémiologie, législation)
- Connaître les notions fondamentales en addictologie : mécanismes de l'addiction, différents types de traitements, posture motivationnelle
- Comprendre les enjeux et adapter la prescription ou la dispensation de substituts nicotiques
- Mieux connaître l'opération nationale « Moi(s) Sans Tabac » et l'opération régionale « Mes soignants de proximité avec #MoisSansTabac Sans Tabac »
- Mieux connaître l'offre de soins en addictologie à La Réunion afin d'optimiser l'orientation des patients fumeurs

Ainsi 62 professionnels de santé ont pu se former à la démarche motivationnelle auprès des patients, ainsi qu'à la prescription de substituts : « comment accompagner le sevrage tabagique chez les patients fumeurs et prescrire les substituts nicotiques ». Ces formations ont non seulement permis la montée en compétence des professionnels de santé mais également la rencontre des différents professionnels d'un même territoire, afin d'améliorer la coordination de parcours.



Si l'on compare les professionnels formés entre 2019 et 2020, on note

+29.16% d'augmentation totale

+275% pour les Pharmaciens-nes/Préparateur-trices
+166.66% pour les Infirmiers-res

► Répartition des formations par professionnel par rapport à l'année N-1

Professionnels de santé	Effectifs 2019	Effectifs 2020	% Obs.
Infirmier·e	9	24	38.7%
Masseur-kinésithérapeute	6	6	9.7%
Médecin généraliste et spécialiste	19	6	9.7%
Pharmacien·ne/Préparateur·trice	4	15	24.2%
Sage-femme	10	10	16.1%
Autre(s)	0	1	1.6%
Total	48	62	100%

► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

Égaler le nombre des professionnels de santé formés en 2019 au sevrage tabagique, en 6 mois d'activité
Couvrir les 4 zones du territoire Réunionnais : Nord Sud Est Ouest

► Résultat

Objectif atteint et dépassé pour 2020

Soirées interprofessionnelles

4 soirées interprofessionnelles ont eu lieu:

- le 10 novembre 2020,
- le 18 novembre 2020,
- le 25 novembre 2020,
- le 16 décembre 2020,

(39 participants sur 49 inscriptions initiales)

Programme des soirées :

- Accueil/ présentation du dispositif Lib'sans tabac et tour de table
- Version synthétique du programme de la journée de formation DPC : approche motivationnelle et aide à la prescription de TSN

Échange de pratique sur les entretiens de suivi des patients ayant intégré une démarche de sevrage.
Réévaluation des prescriptions.

- Tour de table et conclusions



Si l'on compare les professionnels formés entre 2019 et 2020, on note **+333% d'augmentation totale**
+900% pour les Pharmaciens·nes/Préparateur·trices
+900% pour les Sages-femmes

► Répartition des soirées par professionnel par rapport à l'année N-1

Professionnels de santé	Effectifs 2019	Effectifs 2020	% Obs.
Chirurgien-dentiste	0	2	5.1%
Infirmier-e	5	3	7.7%
Masseur-kinésithérapeute	2	8	20.5%
Médecin généraliste et spécialiste	2	5	12.9%
Pharmacien·ne/Préparateur·trice	0	9	23.1%
Sage-femme	0	9	23.1%
Autre(s)	0	3	7.6%
Total	9	39	100%

► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

Doubler le nombre des professionnels de santé inscrits aux soirées, malgré la période restreinte de 6 mois d'activité
Réaliser soirées interpro

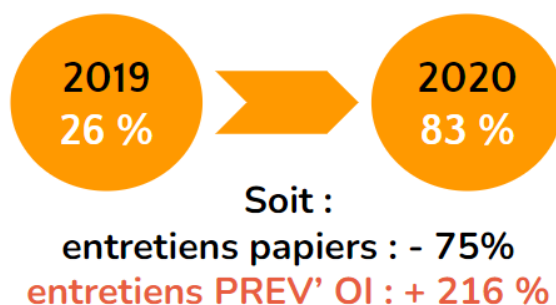
► Résultat

Objectif atteint pour 2020

Un support numérique avec l'application Prev'OI tabac.

Afin de faciliter le recueil d'informations et la coordination du parcours entre tous les acteurs, un outil numérique est proposé. Il permet de prendre en charge le patient fumeur dès le début de son parcours, ainsi que son suivi.

Le déploiement du support numérique, afin de respecter la réglementation de la CNIL (RGPD), et d'être réellement utilisé par les PS habitués à la version papier initiale, a été particulièrement long et complexe



► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

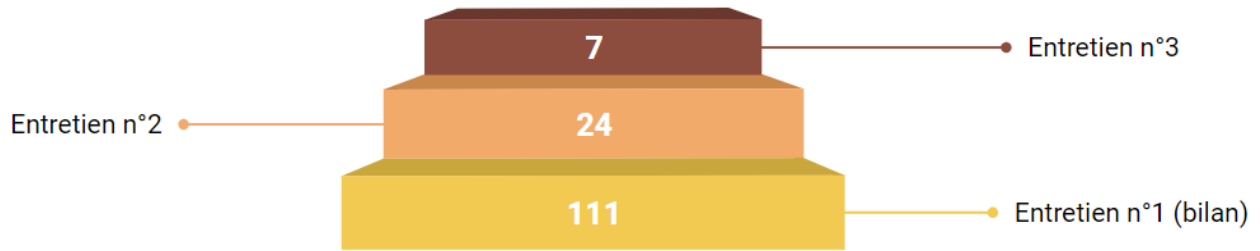
Parvenir à faire utiliser le support numérique par un maximum de professionnels de santé

► Résultat

Objectif atteint pour 2020

Inscriptions et suivi des patients

► Indicateurs du suivi des patients



► Répartition des entretiens par rapport à l'année N-1

Entretiens	2019	2020	% Obs.
Entretien n°1	129	111	77.6%
Entretien n°2	33	24	16.8%
Entretien n°3	20	7	4.9%
Entretien n°4 et +	0	1	0.7%
Total	182	143	100%

*2020 en 6 mois : 25 entretiens papiers + 118 entretiens dans l'application Prev'OI soit 143 entretiens

*2019 : 101 papiers+37 prev'OI soit 182 entretiens

► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

Réaliser un maximum d'entretiens, avec l'outil numérique, sur 6 mois

► Résultat

Objectif atteint pour 2020

Professionnels de santé actifs dans le dispositif

► Indicateurs des professionnels de santé actifs



► Répartition des professionnels actifs par rapport à l'année N-1

Professionnels de santé	Effectifs 2019	Effectifs 2020	% Obs.
Chirurgien-dentiste	0	0	0%
Infirmier·e	1	2	8.3%
Masseur-kinésithérapeute	0	8	33.3%
Médecin généraliste et spécialiste	0	1	4.2%
Pharmacien·ne/Préparateur·trice	7	12	50.0%
Sage-femme	0	1	4.2%
Total	8	24	100%

► Objectif visé par Lib'sans tabac sur 2020

Mobiliser un maximum de professionnels dans le dispositif

► Résultat

Objectif atteint pour 2020

Supports de communication

► Une ligne téléphonique dédiée pour les PS concernés

Les appels concernent principalement des demandes d'informations sur le dispositif, des inscriptions pour formations DPC, l'organisation des visites terrain, renseignements pour avoir des conseils sur les informations à donner aux patients pour un sevrage tabagique, demandes d'informations sur les structures de soins à La Réunion... Des professionnels de santé libéraux répondent à leurs pairs, pour plus d'efficacité.

► Des flashs :

Les communications ont été envoyées à l'ensemble des PS inscrits. On note une moyenne de 50% d'ouvriers. Ces communications abordent les formations DPC, les soirées interprofessionnelles autour de la thématique tabac, les actions spécifiques en tabacologie des partenaires et la valorisation des outils du dispositif notamment l'application numérique « Prev'OI ».

Il a été demandé que ces informations soient relayées par de multiples canaux (SAOME, UCEP, les différentes URPS etc)

► Un site Internet : libsanstabac.re

Porte d'entrée pour les professionnels de santé. Il permet une inscription simple au dispositif en disposant ensuite d'un espace sécurisé où retrouver de la documentation, des outils et des actualisations dédiées.

La version gratuite utilisée permet peu d'évolution mais a néanmoins été optimisée et mise à jour régulièrement.

► Une page Facebook plébiscitée

Demandée par les membres du COPIL et par les PS, cette page n'a pu être créée que tardivement et sommairement, par manque de temps et de moyens. Elle est appréciée.

► Des visites de terrains

Elles ont pour but de rencontrer, d'échanger et de valoriser le dispositif.

Lors de ces visites

- on procède à des inscriptions au dispositif et/ou inscriptions pour des formations
- on constate des problématiques rencontrées par les professionnels de santé sur le terrain

Elles ont été reconverties en visites téléphoniques ou visio, avec un retour très positif des PS.

Synthèse de l'évaluation (SWOT)

Points forts

- Réorganisation de l'équipe constituée dorénavant et en totalité de professionnels de santé libéraux : une coordinatrice et 4 référents de terrain
- Adaptation au format visio pour les soirées interpro et les consultations
- Appui de la chargée de mission de l'URPS pharma pour l'historique, les outils et l'appui à la coordination technique



Points faibles

- Ralentissement de l'activité sur le 1er semestre (crise sanitaire, confinement)
- Absence de process et de visibilité à l'arrivée de la nouvelle équipe
- Manque de temps conséquent des professionnels de santé pour faire des bilans motivationnels avec les patients
- Indemnisation des entretiens
- Nombreux pbl de l'application obsolète



Opportunités

- Réel intérêt des PS pour la thématique
- Une pratique qui change des consultations/ soins habituels
- Nette augmentation du nombre de PS inscrits ET formés



Menaces

- Contexte sanitaire très incertain
- élections URPS en 2021



01/04/2022

amandine Lavogiez

présidente

DocuSigned by:

amandine lavogiez

189F208BCE3C47D...

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : TIP@SANTE

Numéro SIRET : | 8 | 4 | 2 | 8 | 0 | 0 | 2 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 9 | R | 2 | 0 | 0 | 5 | 9 | 2 | 9 | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

La prévention et la prise en charge des maladies chroniques - Parcours « Addictions »

- Observation des conduites addictives et des publics concernés
- Prévention des conduites addictives et repérage précoce des personnes avec conduites à risque
- Amélioration de la prise en charge des addictions et de la continuité des parcours de santé
- Réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

143 entretiens pour sevrage tabagiques
public réunionnais fumeurs

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

les actions sont menés chez les professionnels de santé (pharmacie, cabinet et centre médicaux de médecins, sage-femmes infirmiers, kinésithérapeute...)

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

La Crise sanitaire liée au Covid-19 avec confinement et succession de couvre feu n'a pas permis d'atteindre les objectifs d'entretiens malgré tout une nette augmentation d'inscription de professionnels de santé a pu être noté

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	0	1384		70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures		1384		74- Subventions d'exploitation²	194555	125555	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	5207		-ARS	194555	125555	65
Locations		1010		-			
Entretien et réparation		4197		Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	0	41194		Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		40186		-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions		390		-			
Services bancaires, autres		618		Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	0	33586					
Rémunération des personnels		31804		Autres établissements publics			
Charges sociales		1682		Aides privées			
Autres charges de personnel		100					
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	0	81371		Total des produits	194555	125555	65
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
TOTAL	0	81371		TOTAL	194555	125555	65
La subvention de.....€ représente% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

La subvention était sur la période 2018-2020 vous trouverez ici uniquement la répartition pour 2020

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) AMANDINE LAVOGIEZ
représentant(e) légal(e) de l'association PRESIDENTE.TIP@SANTÉ

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 03/03/2022 à SAINT GILLE LES BAINS

amandine Lavogiez
presidente

Signature
christine kowalczyk
Tresoriere

DocuSigned by:

amandine lavogiez

189F208BCE3C47D...

DocuSigned by:

christine kowalczyk

C201D34B84BB411...

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »